

REGLEMENT PARTICULIER

1^{ère} COURSE DE CÔTE VHC de

FONT ROMEU

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CLUB 66 (**ASAC 66**)

Organise les 4 et 5 août 2018, en tant qu'organisateur administratif, et avec le concours du **FONT ROMEU RALLYE TEAM**, en tant qu'organisateur technique.

Sous le patronage de la ville de FONT ROMEU – ODEILLO - VIA

Une compétition automobile régionale à **Participation Etrangère Autorisée**, dénommée :

1^{ère} COURSE de CÔTE VHC de FONT ROMEU

Cette compétition compte pour : la Coupe de France de la Montagne 2018, le Championnat de la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE 2018.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue OCCITANIE - MEDITERRANEE sous le numéro CC7/2018 en date du 22 mai 2018, et enregistré à la FFSA.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve moderne 35^{ème} Course de Côte de FONT ROMEU

Organisateur technique

Nom : FONT ROMEU RALLYE TEAM

Adresse : chez M. Serge LOUIS 17, allée des Ecureuils 66120 FONT ROMEU

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : M. Michel CAMMAN lic n° 1465/0816

Membres du Collège des Commissaires Sportifs : M. Jean-Paul PETIT lic n° 3139/0816

M. Jean-Pierre BOBO lic n° 25315/0816

Directeur de Course : Mme Delphine GRAUBY lic n° 163789/0811

Commissaire Technique responsable : M. Jean-Michel OTTAVI lic n° 1534/0816

Chargé des relations avec les concurrents : Monsieur Jean BOUYCHOU lic n° 19458/0816

Pour tous les autres Officiels se reporter à l'art. 1.1P du règlement de la 35^{ème} C/C de Ft ROMEU

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le **mardi 31 juillet 2018 à minuit**

Publication de la liste des engagés le 1 août à 12 heures.

Vérifications administratives le samedi 4 août 2018 de 14h00 à 18h00

Vérifications techniques le samedi 4 août de 14h15 à 18h15

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 4 août à 20h00 heures.

Briefing des pilotes et des commissaires chef de poste le dimanche 5 août à 07h45 sur la ligne de départ : **Présence obligatoire**

Un briefing écrit sera remis aux concurrents lors des vérifications administratives.

Essais non chronométrés le 5 août à partir de 08h00

Essais chronométrés le 5 août de la fin de la montée d'essai non chronométrée à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 août à 12h30 heures.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 20

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC 2018 (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A. (J1). B. & Classic de Compétition.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International **2018** et de la FFSA.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International **2018**

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale **2018**

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte **2018**

ARTICLE 7P. PARCOURS

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de la compétition 35^{ème} Course de Côte de FONT ROMEU ou le règlement standard courses de côte **2018**, sauf les frais de participation qui sont fixés à 300€ réduits à 150€ avec publicité de l'organisateur.

Date de clôture des engagements : le 31 juillet 2018 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi).
Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 60 toutes catégories confondues, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la course de support 35^{ème} C/C de FONT ROMEU ou le règlement standard Course de Côte **2018**.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Course de Côte **2018**.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la 35^{ème} C/C de FONT ROMEU.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Course de Côte **2018** et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de l'épreuve ou règlement standard Course de Côte **2018**,

Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne VHC se verront attribuer un N° à l'année.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte **2018**.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de l'épreuve 35^{ème} C/C de FONT ROMEU

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de Côte **2018**.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Les N° 301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en deux ou trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargés dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement du Challenge Historique de la Montagne de la FIA (éventuellement)
- Un classement Championnat de France de la Montagne VHC (éventuellement)
- Un classement séparé pour chacune des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9,
- Un classement séparé pour chacune des classes.
- Un classement pour le Challenge Indice de Performance.
- Un classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1). B, Classic qui ne devront jamais figurer au classement du Championnat de France et de l'indice de performance de la Montagne VHC.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents **participants** seront récompensés, **suivant l'article 11** du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC **2018**.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Le vainqueur gagnera un engagement pour la 2^{ème} C/C VHRS de FONT ROMEU 2019. (non monnayable, non transmissible ni cessible et valable uniquement pour 2019).

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix.

La remise des prix se déroulera le 5 août 2018 à 18h30 à la salle des Fêtes d'ODEILLO.